



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
COMITE SYNDICAL DU S.I.E.P. EN DATE DU 9 JUILLET 2025 A 18H**

**SEANCE DU : 9 JUILLET 2025 A 18H
DATE DE CONVOCATION : 2 JUILLET 2025
LIEU DE REUNION : MAIRIE DE VOUREY (ISERE)**

**PRESENTS : F. FERRANTE / G. JULIEN / X. PELLAT / M.C. NARDIN / N. PERRIN
/ B. ZWIRYK / D. GILLE / P. BESNIER / F. BLACHOT-MINASSIAN / J.-L. PINTO-
SUAREZ / S. COZZI / D. DENYS**

**ABSENTS / EXCUSES / REPRESENTES : D. BOUBELLA / C. TETE / J.
LOMBARDO / A. RUSSIER (supplée par M.C. NARDIN) / E. PAPAIOANNOU**

Secrétaire de séance : G. JULIEN

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Compte Financier Unique (CFU) 2024 ;
- Décision modificative.

DIVERS

- Modification de la convention COT,
- Surloyer de la gendarmerie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des Elus présents et représentés

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comportant 2 projets de délibération est approuvé à l'unanimité des Elus présents ou représentés.

DEL N°2025/09/07/01

FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025/03/04/01

RAPPORTEUR : Laurence TOUZIN

Au 1er janvier 2025, le SIEP a souhaité passer au CFU, le compte financier unique.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

CONSIDERANT le document de présentation du Compte Financier Unique,

Monsieur François FERRANTE, Président, présente au Comité Syndical le Compte Financier Unique 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	DEPENSES
Prévisions	395 233.73 €	97 061.07 €
Réalisés	239 235.49 €	40 422.84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
Prévisions	131 000.00 €	131 000.00 €
Réalisés	48 155.27 €	112 584 .82 €

Après présentation du CFU 2024, Monsieur François FERRANTE, Président, quitte la salle pour permettre à l'Assemblée de le voter et donne la Présidence à Monsieur Gilles JULIEN, Vice-Président.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions,

ACTE la présentation du CFU 2024 par Monsieur François FERRANTE, Président du SIEP,

ADOpte le CFU 2024 tel que présenté.

DEL N°2025/09/07/02

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

VU l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2022/18/05/02 du Comité Syndical en date du 18 mai 2022 portant sur l'élection du Président du SIEP,

VU la délibération N°2022/15/11/01 du Comité Syndical en date du 15 novembre 2022 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération N°2025/03/04/03 du Comité Syndical en date du 3 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025, voté en suréquilibre sur la section de fonctionnement comme suit :

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 165 791.00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 532 144.84 €

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les crédits budgétaires entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président du SIEP à procéder aux virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 023 + 50 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte 021 + 50 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 21318 + 50 000.00 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DEL N°2025/09/07/02

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

VU l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2022/18/05/02 du Comité Syndical en date du 18 mai 2022 portant sur l'élection du Président du SIEP,

VU la délibération N°2022/15/11/01 du Comité Syndical en date du 15 novembre 2022 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération N°2025/03/04/03 du Comité Syndical en date du 3 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025, voté en suréquilibre sur la section de fonctionnement comme suit :

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 165 791.00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 532 144.84 €

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les crédits budgétaires entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président du SIEP à procéder aux virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 023 + 50 000.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte 021 + 50 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

~~Compte 21318~~ + 50 000.00 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux virements de crédits mentionnés ci-dessus.

Questions diverses :

M. FERRANTE présente à l'assemblée :

- la modification de la convention COT.
- les démarches pour une demande de surloyer de la gendarmerie.
- le courrier adressé à M. HOUADFIA, service des affaires immobilières de Grenoble relatif à la demande du surloyer suite aux travaux effectués à la gendarmerie. Accord du Comité pour l'envoi du courrier.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H

Monsieur Gilles JULIEN
Secrétaire de séance



Monsieur François FERRANTE
Président

